Information Importante des élus du CSE de l'intersyndicale :

Chèques cadeaux de Noël 2024

Le nouveau bureau du CSE a informé, lors de la dernière réunion, les élus d'une baisse du montant des chèques cadeaux de fin d'année, qui s'élèveront à 150 euros par adulte et 40 euros par enfant. Ce montant est en légère baisse par rapport à l'année dernière. Il est la conséquence d'une décision difficile mais nécessaire de revenir à l'équilibre budgétaire.

Le Contexte :

- **Année COVID (2020-2021)** :
- Malgré la crise, et la fermeture de notre destination, la Direction a continué de verser l'intégralité de la subvention, constituant ainsi d'importantes réserves financières. Il aurait été opportun de redistribuer cette allocation aux salariés, qui traversaient alors une période difficile. Malheureusement cela n'a pas été le choix fait par l'ancien bureau du CSE.

- **Décision de l'ancien bureau du CSE** :
- En fin d'année 2023, en période d'élections professionnelles, une augmentation significative du montant des chèques cadeaux avait été décidée, avec une somme de 180 euros par adulte et 50 euros par enfant. Inévitablement, ce choix stratégiquement généreux a entraîné des conséquences lourdes sur les finances de l'instance.

Conséquence :

- Le nouveau bureau du CSE a dû faire le choix responsable de baisser le montant des chèques cadeaux de Noël, afin de demeurer en capacité de financer l'ensemble des subventions de son périmètre (vacances, CESU…). C'est pourquoi, le montant des chèques cadeaux s'élèvera cette année à 150 euros par adulte et 40 euros par enfant.

Demande de l'Intersyndicale :

- Afin de ne pas pénaliser l'ensemble des salariés, l'intersyndicale demande à l'entreprise une augmentation de la contribution pour maintenir une prestation conforme aux attentes des salariés.

Restons solidaires et vigilants pour défendre nos droits